
Les relations publiques au Parlement

par Michael MacDonald

L'honorable John Fraser ouvre de grands yeux lorsqu'on lui demande pourquoi les Canadiens devraient en savoir plus sur la chambre basse du Parlement. Assis sur le bout de son fauteuil à son bureau de l'édifice du Centre, le président, âgé de 58 ans, déclare, joignant le geste à la parole : « Les Canadiens ignorent qui nous sommes ».

Député depuis 18 ans et premier président élu au suffrage secret en 1986, M. Fraser qualifie de « honte nationale » le fait que les Canadiens soient si peu au courant du rôle et de la raison d'être de la Chambre des communes. L'idée de la création du Service d'information publique (SIP) — service d'information centralisé et neutre de la Chambre des communes — lui a été inspirée, dit-il, par la nécessité de satisfaire à un « besoin d'envergure nationale ».

Fervent parlementaire, M. Fraser affirme que la mission du SIP consiste à pallier les lacunes de l'éducation politique des Canadiens. « Il y a chez les Canadiens un vif désir d'en savoir plus sur leur pays », affirme-t-il en entrevue. « La Chambre est le symbole de ce que nous sommes en tant que pays. Il est donc essentiel que la population comprenne les rouages de l'Assemblée de la Nation ».

C'est la mission que s'est donnée le personnel recruté pour constituer le SIP après l'approbation de l'idée en mai 1988. Doté d'un personnel de 13 personnes et d'un budget total d'environ 1 million de dollars, le SIP est tout à fait en mesure de satisfaire à la curiosité des Canadiens au sujet de leur assemblée nationale élue au suffrage populaire. Financé par le Bureau de régie interne, organisme multipartite chargé d'administrer le budget de 200 millions de dollars de la Chambre des communes, le SIP est investi d'un vaste mandat : centraliser les services d'information de la Chambre et sensibiliser les Canadiens au fonctionnement et à la raison d'être de la Chambre des communes.

En 1988, le Bureau du président a confié à la directrice intérimaire Susan Wright la responsabilité de rédiger un projet appelé à devenir le plan directeur du SIP. Expert-conseil en

communications qui a déjà travaillé pour le cabinet Public Affairs International, M^{me} Wright a constaté que les députés et les fonctionnaires essayaient depuis des années de mettre sur pied un service d'information pour la Chambre. Les résultats obtenus s'étaient cependant souvent résumés à quelques légères améliorations apportées à un système grandement fragmenté. « Périodiquement, des fonds étaient affectés à l'impression de nouvelles brochures », explique M^{me} Wright en entrevue. « Ensuite, il se trouvait toujours quelqu'un pour critiquer la présentation des brochures ou pour mettre en doute leur actualité. La méthode adoptée n'était jamais vraiment nouvelle ».

En juin 1985, un comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes recommandait à la Chambre de « faire connaître au public comment fonctionne la Chambre des communes et ce qu'elle représente ». Le rapport McGrath proposait aussi la création d'un « centre d'accueil des visiteurs » et d'un documentaire audio-visuel offrant aux visiteurs « le maximum de renseignements sur la Chambre des communes ». Soucieux de redorer l'image des députés d'arrière-ban et de la Chambre elle-même, « les auteurs du rapport McGrath proposaient de revaloriser le rôle du simple député », souligne M. Fraser. « La création du SIP s'inscrit dans cette optique. Pour se familiariser avec le système parlementaire, la population canadienne doit prendre conscience que cette réalité ne se limite pas aux chefs de parti ni à la période de questions. » M. Fraser ne mâche pas ses mots lorsqu'il parle de la façon dont la Chambre traitait les demandes de renseignements avant la création du SIP. « Nous ne disposions d'aucun système d'information un tant soit peu perfectionné », a-t-il déclaré aux journalistes lors du lancement officiel du SIP à l'occasion d'une séance d'information à l'intention des médias en octobre dernier. « Ce n'est pas que l'information n'était pas accessible, mais plutôt que nous n'avions aucun point central où l'obtenir ».

M^{me} Wright s'est rendu compte que les Canadiens avides de renseignements étaient souvent renvoyés d'un endroit à l'autre lorsqu'ils s'adressaient à la Chambre pour satisfaire leur curiosité. « Mes premières recherches m'ont permis de constater que le bureau du greffier et celui du président recevaient un tas d'appels téléphoniques qu'ils réacheminaient

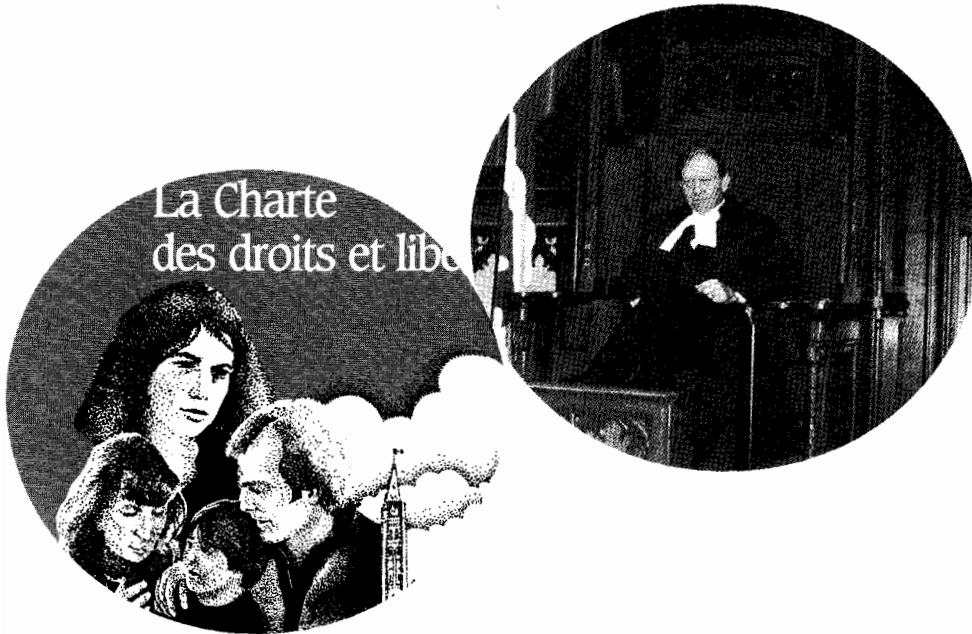
Étudiant en science politique à l'université Carleton, Michael MacDonald a déjà rédigé des articles pour trois quotidiens. Il travaillera pour la Presse canadienne cet été à Toronto.

ensuite dans toutes les directions ». Bon nombre d'appels étaient pris en charge par les agents de sécurité du « centre des opérations » qui, malgré leur patience, n'avaient pas la préparation nécessaire pour traiter avec le public. Même lorsque les interlocuteurs avaient la chance de rejoindre quelqu'un au bureau du greffier, les résultats étaient rarement entièrement satisfaisants. « Tout dépendait si vous tombiez sur une bonne ou une mauvaise journée, c'est-à-dire si on avait le temps de trouver ce que vous cherchiez et de le glisser dans une enveloppe à votre intention. Vous deviez parfois vous adresser à une dizaine de personnes pour finalement vous faire éconduire ».

Le Service d'information publique réunit tous les systèmes d'information de la Chambre. Ainsi, il s'occupe du standard téléphonique principal, administre le service des guides parlementaires et prépare les troussees pédagogiques à l'intention des enseignants et des étudiants. Environ la moitié du budget de fonctionnement de 600 000 \$ du SIP est affecté aux agents d'information qui, chaque mois, répondent au pied levé à plus de 5 000 demandes. « Nous soulageons ainsi le Bureau du président et la secrétaire du greffier », explique M^{me}

Wright. Au cours de ses dix premiers mois d'existence, le SIP a répondu à plus de 2 500 demandes écrites et distribué 5 200 troussees d'étudiants ainsi que 950 troussees d'enseignants.

Les troussees pédagogiques sont de loin le volet le plus ambitieux du mandat du SIP. Dianne Brydon, agent des services pédagogiques, s'emploie depuis juin dernier à consulter les enseignants, les administrateurs scolaires et les représentants provinciaux. Elle a fait en sorte d'obtenir les lignes directrices des provinces en matière de programmes scolaires et mis à contribution le Conseil des ministres de l'éducation pour avoir une meilleure idée des moyens pédagogiques à utiliser pour stimuler l'intérêt des étudiants à l'endroit de la Chambre des communes. « Il (le président) estime que chaque étudiant devrait pouvoir éprouver la sensation que ressent quiconque pénètre dans l'enceinte de la Chambre », indique M^{me} Brydon, ancienne agente des services pédagogiques au Centre Diefenbaker de Saskatoon. « Notre but est donc de produire des documents susceptibles de communiquer cette impression aux jeunes dans tout le pays ». Le projet du SIP de compléter la documentation utilisée par les conseils scolaires régionaux a été accueilli avec enthousiasme



Liste des gouverneurs généraux du Canada depuis la Confédération

Gouverneurs généraux	Date d'entrée
1. Le vicomte Monck, G.C.M.G.	1er juillet 1867
2. Lord Lisgar, G.C.M.G.	2 février 1869
3. Le comte de Dufferin, K.P., G.C.M.G., K.C.B.	25 juin 1872
4. Le marquis de Lorne, K.T., G.C.M.G.	25 novembre 1878
5. Le marquis de Lansdowne, G.C.M.G.	23 octobre 1883
6. Lord Stanley de Preston, G.C.B.	11 juin 1888
7. Le comte d'Aberdeen, K.T., G.C.M.G.	18 septembre 1897
8. Le comte de Minto, G.C.M.G.	12 novembre 1905
9. Le comte Grey, G.C.M.G.	10 décembre 1911
10. Le maréchal duc de Cornwallis, K.G.	15 mai 1917
11. Le vicomte Borden, K.G., G.C.M.G., G.C.V.O.	11 mai 1919
12. Le comte de Vimy, G.C.B., G.C.M.G., M.V.O.	11 mai 1926
13. Le comte de Meillon, G.C.S.I., G.C.I.E., G.P.C.	11 mai 1949

La trousse de base du SIP comprend des dépliants sur la Chambre des communes, les édifices du Parlement, la Chapelle du Souvenir et la Bibliothèque du Parlement. Elle contient aussi la liste des anciens gouverneurs généraux, des anciens premiers ministres et des anciens présidents de la Chambre des communes ainsi qu'un exemplaire de notre hymne national. La trousse de l'étudiant renferme, en plus des documents de la trousse de base, le guide de la Chambre des communes, une info-note sur le programme des pages parlementaires et sur le service des guides. La trousse de l'enseignant regroupe tous les documents de la trousse de l'étudiant, plus un guide de la citoyenneté canadienne, des dépliants d'Élections Canada, une info-note sur la période de questions et sur le Parlement et la télévision, un formulaire d'évaluation et une excellente brochure de 72 pages écrite par le constitutionnaliste Eugene Forsey et intitulée « Les Canadiens et leur système de gouvernement ».

La trousse du téléspectateur renferme la trousse de base, le plan de la Chambre, la liste des ministres et des porte-parole de l'opposition, le guide de la Chambre des communes, une info-note sur la télévision, et sur la période de questions, et un dépliant sur la chaîne nationale par satellite. On peut commander les troussees par téléphone en appelant le Service d'information publique au 992-4793. Le SIP est ouvert de 8 à 18 heures lorsque la Chambre siège et de 8 à 17 heures, le reste du temps. Vous pouvez aussi écrire à l'adresse suivante : Service d'information publique, Chambre des communes, Pièce A-001, 180, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0A6

par les représentants provinciaux », indique-t-elle. M^{me} Brydon admet toutefois que certains députés pourraient bien être réticents à l'idée de laisser une organisation comme le SIP se mêler d'éducation, alors que ce domaine relève exclusivement de la compétence des provinces. Elle rajoute du même souffle que plusieurs ministères fédéraux préparent déjà des troussees semblables. Par exemple, dit-elle, Élections Canada distribue une trousse dont se servent les enseignants pour simuler la tenue d'un scrutin fédéral. « Nous ne voulons pas imposer nos méthodes pédagogiques aux provinces, mais seulement les aider à mieux expliquer le fonctionnement de notre système de gouvernement. Il ne s'agit pas non plus d'inonder les écoles... De toute façon, elles ne tiennent pas à ce que nous leur fournissions un nouvel ouvrage didactique. M^{me} Brydon dit ne déceler aucune méfiance chez les autorités politiques provinciales. « Nous voulons obtenir leur bénédiction », dit-elle. M. Fraser partage lui aussi les sentiments de M^{me} Brydon. « Il ne s'agit pas d'une ingérence dans un domaine de compétence provinciale, mais bien d'un service complémentaire », souligne-t-il. Jim Jordan, député de Leeds-Grenville et porte-parole adjoint du parti libéral en matière d'éducation, affirme être confiant que le SIP n'empiétera pas sur le domaine provincial. « L'intervention du gouvernement fédéral en matière d'éducation est déjà considérable », explique M. Jordan, ancien directeur des services pédagogiques à Lanark dans la circonscription de Leeds-Grenville. « Je trouve rassurant de savoir qu'il est maintenant possible d'obtenir de l'information en s'adressant à un seul endroit. L'initiative est d'autant plus valable que les électeurs ont directement accès au service et peuvent obtenir exactement ce qu'ils veulent ». M. Jordan affirme qu'il n'a entendu aucun député se plaindre de l'ingérence du SIP dans le domaine de l'éducation.

M^{me} Brydon doit remettre son rapport en juin. D'ici là, elle poursuivra ses recherches afin, notamment, de dénombrer les écoles utilisant des rubans vidéos BETA plutôt que VHS. Éventuellement, elle espère produire une série d'exercices de simulation et d'études de cas. Ces exercices pourraient porter sur l'adoption d'un projet de loi au Parlement. M^{me} Brydon prévoit également produire une affiche décrivant « une journée dans la vie d'un député ».

Les dépliants et les info-notes du SIP sont rédigés dans un style qui dépasse la simple énumération de faits bruts. Souvent assorti d'illustrations, le texte des documents ne se contente pas de renseigner. Ainsi, l'explication relative au rôle de la Chapelle du Souvenir fait mention du fait que les matériaux de construction proviennent des trois premiers pays alliés lors de la Première Guerre mondiale. Dans ce même dépliant, on cite des extraits du roman *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy et du poème de John McCrae intitulé *Au champ d'honneur* pour donner une idée de l'état d'esprit qui animait les Canadiens en temps de guerre. Le texte du dépliant portant sur les édifices du Parlement est particulièrement vivant dans les passages où il

est question de l'architecture néo-gothique : « Sculptées sur les diverses façades, des gargouilles à l'expression narquoise, des oiseaux et des animaux s'animent sous nos yeux, et des frises de pierre illustrent des pages de notre histoire ». Dans la trousse de l'enseignant, une brochure de 72 pages intitulée « Les Canadiens et leur système de gouvernement » et signée par le constitutionnaliste Eugene Forsey, trace un portrait concis d'institutions politiques aussi mal connues que le cabinet fédéral et les partis politiques.

Chaque fois qu'il m'est donné de me déplacer, je suis consterné devant la relative ignorance des Canadiens au sujet du travail et du rôle du Parlement.

Nelson Riis, député de Kamloops (C.-B.)

Les publications du SIP constituent d'excellents guides pour les néophytes de la politique, même si les observateurs aguerris peuvent leur reprocher leurs trop nombreuses imprécisions et leurs omissions parfois flagrantes. Ainsi, le caractère éminemment théâtral de la période de questions est passé sous silence. À la place, les lecteurs ont droit à une explication insipide des échanges houleux entre députés qui, souvent, nous sont retransmis au bulletin de nouvelles du soir à la télévision : « Comme les sujets soulevés pendant cette période de 45 minutes sont d'actualité et d'importance nationale, la Chambre devient parfois tumultueuse ». Même si le texte reconnaît que « la publicité qui entoure la période des questions orales peut faire perdre de vue sa raison d'être », il se garde bien d'expliquer comment la présence des caméras de télévision a encouragé le grand déploiement de luttes partisans qui caractérise si bien la période de questions.

Soucieuse de défendre les nouvelles publications du SIP, M^{me} Wright souligne que le guide de la Chambre des communes ne fait pas de détour lorsqu'il explique que certains députés ne réintègrent l'enceinte de la Chambre qu'une fois la période de questions terminée, étant donné que bon nombre d'entre eux doivent assister à des réunions de comité. Elle précise que le SIP a l'intention de préparer des info-notes sur la partialité politique et d'autres sujets délicats, mais que d'autres projets plus importants restent encore à réaliser. « Nous en sommes encore à l'étape de l'expérimentation. Lorsque nous aurons acquis plus d'expérience, nous pourrions aborder ces sujets plus controversés. Pour l'instant, toutefois, nous devons aller strictement à l'essentiel. Notre objectif n'est pas d'embellir la réalité, mais d'en donner une vision juste et équilibrée ».

Même s'il est facile de reprocher au SIP de ne pas encourager une réflexion critique, M^{me} Wright est d'avis que les troussees ont une fonction plus fondamentale. « Tant que la population ne comprendra pas les fondements du système, son analyse ne

pourra être que superficielle. Celle-ci n'aura de sens que si elle s'appuie sur des bases solides. Alors seulement, la population pourra commencer à chercher plus en profondeur pour trouver les lacunes du système ». Le président Fraser reproche aux médias de ne s'intéresser qu'aux sujets chauds et de négliger les affaires courantes et les engagements multipartites qui mettent en relief l'efficacité de la gestion des affaires de l'État. « Ils ne voient pas l'utilité d'expliquer à la population pourquoi nous avons un système parlementaire plutôt qu'un système semblable à celui du Congrès. » M. Fraser insiste aussi sur le fait que le SIP est exempt de toutes manipulations à caractère partisan. « Nous ne voulons sous aucun prétexte faire du SIP un instrument de propagande. Le rôle du SIP est de permettre à la population de se faire une meilleure idée de ce qu'est le Canada. »

À bien des égards, le service des guides parlementaires est au premier plan de cette bataille en faveur d'une plus grande sensibilisation de la population, comme en témoigne le demi-million de visiteurs qui ont pris part l'an dernier à la visite guidée normale de 25 minutes. Ce service relève maintenant du SIP, et des mesures ont été prises pour rafraîchir le texte dont s'inspirent les guides au cours de la visite, indique M^{me} Brydon. Le SIP compte aussi adapter les visites aux nombreux intérêts particuliers des groupes qui se rendent sur la colline parlementaire. Afin d'élargir son auditoire, le SIP a produit des documents à l'intention des malentendants et des malvoyants ainsi qu'une vidéocassette de 29 minutes intitulée « La visite matinale : une aventure au Parlement du Canada ». Ce vidéo présente une visite simulée des édifices du Parlement ainsi que des renseignements sur le système parlementaire canadien.

Installé de l'autre côté de la rue, en face des édifices du Parlement, plus précisément à la pièce A-001 de l'édifice Wellington — qui abrite aussi les bureaux du chef de l'opposition officielle — le SIP n'a rien à envier à son service jumeau à la chambre haute du Parlement. Les Services d'information du Sénat, dont la création remonte à 1981 mais qui ne fonctionnent à plein temps que depuis 1984, ont deux employés à plein temps et un budget total de 160 000 \$. Le coordonnateur Gord Lovelace précise que son service est modeste et qu'il a un mandat très différent de celui de la Chambre.

Comme le SIP, les Services d'information du Sénat s'occupent des relations avec les médias, de l'organisation des conférences de presse et de la distribution des rapports de comité, explique M. Lovelace. Son service est aussi responsable de la rentrée parlementaire officielle, du discours du Trône et de l'entrée en fonction des gouverneurs généraux. Les efforts déployés par le SIP pour mieux faire connaître la Chambre des communes ont accru la tâche de M. Lovelace au point où celui-ci a récemment proposé au Sénat d'étendre ses

activités. M. Lovelace n'est pas avare de compliments lorsqu'il explique en quoi son service diffère de celui de la Chambre des communes. « Nous existons depuis neuf ans et nous connaissons tous les rouages importants. Nous savons où nous adresser pour obtenir ce qu'il nous faut gratuitement. Nous nous sommes affranchis de la paperasserie administrative. Nous ne remplissons pas de formules, nous préférons téléphoner aux intéressés. Cette façon de procéder crée des liens qui, au bout du compte, nous permettent d'obtenir ce que nous voulons très rapidement et à très peu de frais ». Le service du Sénat produit aussi des trousseaux pédagogiques « sur mesure » et coordonne des programmes comme le Forum pour les jeunes Canadiens et le programme Terry Fox, grâce auquel la chambre haute accueille chaque année plus de 10 000 étudiants.

M. Lovelace dit qu'il préférerait que le Parlement ait un seul service d'information centralisé plutôt que des bureaux distincts pour chaque chambre. « Je n'ai rien contre la centralisation. Au contraire, il y a longtemps que j'offre de prendre en charge ce service pour les deux chambres ». Toutefois, selon Robert Desramaux, directeur des systèmes de soutien et d'information pour la Chambre des communes, un arrangement de ce genre est impensable parce que chaque chambre protège jalousement son territoire. Même si son service coordonne bon nombre de services pour les deux chambres, il y a encore beaucoup de double emploi, parce que les hauts fonctionnaires du Sénat et de la Chambre des communes tiennent à affirmer leur autonomie. Il voit là une analogie avec la situation de la fédération canadienne qui, malgré les avantages que comporte le fait d'avoir un seul gouvernement central, favorise plutôt une répartition des pouvoirs.

Interrogé au sujet de la possibilité que le Sénat puisse ne pas recevoir toute la publicité à laquelle il a droit en raison du budget relativement modeste de son service d'information, M. Lovelace affirme que son service demeurera « compétitif ». M. Desramaux rappelle toutefois que les deux services ne peuvent être comparés, étant donné que celui de la Chambre des communes est à peu près trois fois plus gros en importance et que les députés méritent d'être davantage mis en évidence parce qu'ils jouent un plus grand rôle dans la gestion de l'État. Tel est l'avis de Nelson Riis, leader néo-démocrate à la Chambre : « N'importe quel observateur de la vie politique canadienne se rend vite compte que c'est à la Chambre des communes que l'action se passe et que c'est elle qui retient l'attention du public. Elle est donc l'endroit idéal où il convient (pour le SIP) de mettre l'accent en premier. » 